



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Justine

QUE

Suite à une demande de dérogation mineure déposée par Émilie Carrier, le conseil municipal de Sainte-Justine statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2025 à 19 h 30 à la Mairie de Sainte-Justine :

NATURE DE LA DEMANDE :

La nature de la présente demande de dérogation mineure est de régulariser une installation d'élevage récréatif composé de 2 équipements différents et implantés en cour latérale droite à une distance de la limite latérale droite de la propriété qui va à l'encontre de l'article 7.2.10 du règlement de zonage 79-07. L'installation d'élevage récréative abrite, dans ses équipements, des poules pondeuses et des coqs à chair.

EFFET DE LA DEMANDE :

La présente demande a pour effet de rendre réputé conforme l'installation d'élevage récréatif composé de 2 équipements à une distance d'environ 4m de la ligne latérale droite alors que la réglementation exige une distance minimale de 10m. Toutes les autres dispositions du règlement du zonage sont respectées.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

Matricule : 1839-43-3806;

Lot # 3 916 027 (zone 37-A, vert);

600, route des Églises

FAIT À SAINTE-JUSTINE, CE 12 NOVEMBRE 2025

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon sergent d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité, entre 9 h et 16 h 30 le 12^e jour du mois de novembre 2025 conformément au Règlement numéro 239-25 sur les modalités de publication des avis publics.

Frédéric Giguère

Directeur général et greffier-trésorier



SAINTE-JUSTINE